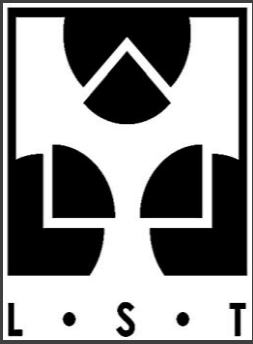


bpost
PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE
P705187



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°355. Octobre 2018.



LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL



**On nous rend transparent,
mais nous résistons
chaque jour à la misère**

REJOIGNEZ-NOUS !

EDITORIAL

**A L'OCCASION DE LA JOURNEE
MONDIALE DU REFUS
DE LA MISERE**

**Vous venez en voiture
et vous avez des places disponibles?**
N'hésitez pas à nous le signaler,
vous pourrez aider à véhiculer
d'autres personnes !

Contact :
rue Pépin 27, 5000, Namur
081/22 15 12
federation@mouvement-lst.org
www.mouvement-lst.org

Le 17 octobre, comme chaque année depuis 1987, des milliers de personnes dans le monde se mobiliseront pour commémorer la Journée mondiale du refus de la misère.

Une occasion particulière pour prendre la parole sur l'insécurité d'existence que nous vivons au quotidien et faire connaître notre point de vue sur ce qui produit et perpétue la grande pauvreté. Mais également pour rappeler le chemin qui reste encore à parcourir pour que l'accès à ce qui est indispensable à l'existence humaine soit une pleine réalité pour tous.

Cette année a une valeur symbolique importante en terme de combats menés pour lutter contre ce qui produit la misère. Elle marque les 10 ans de la pose de la Dalle en l'honneur de celles et ceux qui en sont victimes, sur les murs du Parlement de Wallonie. Elle marque également les 25 ans du Rapport général sur la pauvreté, démarche singulière et novatrice, dont l'objectif était de permettre de s'attaquer plus profondément aux causes structurelles de la pauvreté, sur base de la mobilisation des plus pauvres eux-mêmes.

C'est aussi l'année des élections communales, qui porte un enjeu immense, celui de réellement garantir la citoyenneté et une existence digne aux populations les plus pauvres.

Rassemblons-nous pour faire entendre nos analyses, nos interpellations, nos espoirs sur un certain nombre de questions qui nous concernent comme tous les citoyens.

Chantal Cornet

Quand ?
Le 17 octobre 2018
Dès 10h

Où ?
10h : Place de l'Ange
11h : au Parlement de Wallonie
A Namur



NAMUR

CELA SE DISCUTE

UN ARTICLE DU JOURNAL « LA MEUSE », DU 20 AOUT 2018 RETIENT NOTRE ATTENTION

Son titre à propos de Namur : « **La police impuissante face à la mendicité. Certains mendiants sont agressifs. Mais comme l'indique la police elle ne peut pas les sanctionner.** »¹

Faisant état du harcèlement insistant et parfois franchement agressif de certains mendiants, des commerçants et des clients de restos et de bistrotts se plaignent. La réponse de la police, tout en nuances, et que le titre résume bien, nous inquiète. Ils disent ne pas pouvoir agir devant des faits d'agressivité, de menaces ou de violences.

Nous ne comprenons pas un tel argument dans la mesure où la répression de la plupart de ces faits délictueux fait partie des missions de police. Un grand nombre d'incivilités, d'outrages, de harcèlements voire de violences ou de menaces à l'égard d'autrui sont répréhensibles.

Pour un responsable de la police locale qui s'exprime dans l'article : « Je veux simplement dire que pour la police, les possibilités sont limitées. On voudrait peut-être que la personne soit sanctionnée pour ne plus qu'elle recommence. Evidemment, si elle urine ou jette ses déchets nous pouvons la sanctionner pour ces infractions. **Mais pas parce qu'elle mendie.** »¹

C'est donc bien l'attente d'une législation qui criminaliserait la mendicité qui sous-tend cette sorte « d'impuissance à agir ». Déjà maintenant certains faits sont répréhensibles mais on laisse aller.

Dans cet article, Mr Prévot, Bourgmestre de Namur précise que Namur n'a pas de règlement contre la mendicité contrairement à d'autres villes, grandes ou plus petites gérées par d'autres majorités politiques.

S'il en est ainsi, c'est suite, d'une part, aux mobilisations citoyennes qui se sont opposées à la dernière tentative de réglementer la mendicité durant l'été 2017 à Namur et d'autre part, au recours que nous avons porté en 2014-2015 au Conseil d'Etat avec une personne qui mendiait pour survivre et d'autres associations. Ce recours que nous avons gagné interdisait le règlement mendicité voté par le conseil communal namurois en 2014.

C'est pour cette raison que Namur n'a plus, actuellement de règlement contre la mendicité.

Il faut rappeler que d'autres partis politiques criminalisent aussi la mendicité dans différentes communes, MR, PS, la NVA, CDNV, Spa, etc. dans le cadre de diverses alliances. Par exemple, Charleroi, Liège, Bruxelles, Andenne, Anvers, Tournai, Farcennes, Tellin, Waterloo, Mons, Clavier, etc...

Dans la même période pré-électorale, un autre article du Vif reprend des arguments de Mr Eerdeken, bourgmestre d'Andenne, à propos des personnes qui bénéficient du revenu d'intégration sociale (RIS) : « Ce sont pour un quart des toxicomanes et pour un autre quart des mères au foyer Et si je prends l'exemple des mendiants de Namur qui ont le RIS², c'est un choix de vie, que l'on peut ne pas comprendre. Ce ne sont pas des demandeurs d'emploi et ils ne peuvent rien faire. »³

Une caricature qui diffuse une approche falsifiée des réalités et un mépris terrible des conditions de survie imposées à une partie croissante de la population.

Après les élections communales, on peut s'attendre à de nouvelles tentatives en vue d'organiser la criminalisation de la mendicité dans de nombreuses communes.

Luc Lefebvre

¹ Journal La Meuse du 20 août 2018

² Revenu d'Insertion Sociale ³ Le Vif n°35 du 30 août 2018

**ENSEMBLE,
COMBATTONS LA TRANSPARENCE IMPOSEE AUX PLUS PAUVRES**

**Voulons-nous
une commune qui ...**

SOMMAIRE

- P.2 **NAMUR – CELA SE DISCUTE**
Un article de presse nous interpelle
- P.3 **NAMUR– AU GRAND HORNU**
Traces de vie et retrouvailles
- P.4 **NOS DROITS**
Le bail de colocation
- P.5 **ANDENNE- ECHO DES CAVES**
Le développement durable
- P.6 **FEDERATION – CA SE PASSE.**
Ici et là on se mobilise.

PETITES NOUVELLES.

- Cache la pauvreté et chasse les mendiants pour maintenir l'ordre.
 - Stigmatise les SDF et les mal-logés par des solutions indignes, dégradantes.
 - Exclut les plus pauvres du revenu d'intégration (RIS) par des conditions inadaptées, intenable (PIIS).
 - Exploite les plus pauvres par des semblants de remise au travail (service communautaire...).
 - Refuse l'accueil des étrangers et en général de tous ceux qui sont dans la misère.
- ou**
- Répond à l'état de besoin de ceux qui vivent sans revenus ou dans des situations de misère.
 - Met en place une réelle politique de logements accessibles à tous.
 - Veille que chacun puisse vivre dignement et soutient chacun dans ses projets et ses aspirations.
 - Refuse l'exploitation de l'homme et met en place des emplois convenables avec une sécurité sociale et des services publics de qualité.
 - S'ouvre à tous dans un souci de dialogue et de mieux vivre collectif.

Interpellons nos futurs élus !

NAMUR

TRACES DE VIE ET RETROUVAILLES

Le samedi 18 août 2018

Visite (du site) de l'ancien charbonnage du grand Hornu, recyclé depuis 1989 en un vaste pôle culturel et artistique.

Le quartier ouvrier (corons) est impressionnant (340 logements) au vu des nombreuses mais petites maisons qui entourent le centre industriel. Tout était conçu pour le bien-être des habitants, un luxe pour l'époque ! 3 pièces de vie et 3 à l'étage ainsi qu'un jardin, pour un loyer qui correspondait à une journée de paie par semaine.

Le soleil, la bonne humeur générale a fait le succès de cette escapade dans une autre époque.

Cela m'a rappelé la visite à Guise au familistère (avec LST en 2014), mais dans un contexte différent.

Patrick S

- H** : Harmonie d'un site historique chargé d'histoire
- O** : Or noir extrait des entrailles de la terre
- R** : Richesses issues du dur labeur d'hommes, de femmes, d'enfants
- N** : **Nécessaires résistances** contre l'exploitation des hommes
- U** : Univers communs à préserver

Chantal

Le patron, monsieur de George, il avait **sa statue**. Il était beau.

Kilian

On faisait venir **des enfants de 6, 7 ans** dans les endroits où les adultes ne savaient pas aller. Ils devaient travailler et risquaient leur vie.

Mayverick



Un bon moment de retrouvailles, Grand Hornu et les traces des changements du monde, des industries, des conditions de vie des travailleurs.

Une expo sur la « décroissance » qui posait peu les enjeux humains des inégalités et des rapports d'exploitation.

Se retrouver ensemble était un très bon moment

Luc

(...) et puis, il y a eu aussi **la balade**. Le plus dur c'était d'arriver en haut du terril. Mais le groupe est conciliant avec les personnes ayant des difficultés pour se déplacer. J'ai apprécié cet accompagnement. (...) on a vu des maisons de mineurs. Il fallait que deux personnes travaillent dans la mine pour garder la maison. Sinon, la famille ne pouvait plus habiter là.

Patricia

Dans l'exposition contemporaine, on a vu une immense pièce pour seulement 2 vélos exposés. Tout cet espace vide ! Les roues étaient pleines en miroir. Quand on avançait, on voyait le reflet de la couleur qui changeait.

Comme si les choses changent au fur et à mesure qu'on avance.

Thierry

Quelles luttes pour **le droit des travailleurs** ! Et depuis lors, il faut être vigilant pour que ces droits ne soient pas désossés. Ça commence à sentir le mois !

Pierre



J'ai aimé les portes, on voyait ce qui représentait les grandes catastrophes des mines (grisou, inondations, hivers...) ces morceaux d'hommes, femmes et enfants, ces machines, ces chevaux et canaris... **l'artiste les a gravés dans les portes.**

Pat

De retour en car, je suis fatigué. Mais **quelle belle fatigue** !

Michel



Je retiens, en vrac : les deux portes sculptées par l'artiste Félix Roulin représentant les corps enchevêtrés, le plaisir d'être ensemble en balade, le partage du pain à midi et le repos des jambes dans un transat, les maisons du coron qui racontent la hiérarchie dans la mine (ouvriers – chefs) et la surveillance des ouvriers, la grandeur des bâtiments et la vie sous terre et en surface évoquée par la guide, les platanes de la cour témoins muets des changements au fil des années, l'expo d'art contemporain dont le fil et le sens m'ont échappé, cette dame sur le pas de sa petite maison qui nous regarde dans notre rôle de touristes, l'écriture des petits mots pendant le retour en car... la parole se délie et passe en revue la journée.

Annette

Je retiens surtout **les maisons des mineurs**... J'avais déjà vu des expos mais c'était il y a longtemps

Thomas

Histoires d'hommes mémoires

Une super sortie avec LST, à la découverte d'un passé, **pourtant proche encore**

Chariots poussés, chariots tirés, hommes et chevaux en unité nus comme des vers au centre de la terre.

Coup de grisou au fond du trou, enterrés vivants en un instant

45° sous les tropiques, c'est magnifique ! au fond du trou cela reste fou.

NOS DROITS

LE BAIL DE COLOCATION EN REGION WALLONNE

DEPUIS CE 1^{ER} SEPTEMBRE 2018, LA REGION WALLONNE A DESORMAIS SA PROPRE LOI RELATIVE AUX BAUX A LOYER, QUI S'APPLIQUE A TOUS LES CONTRATS DE BAIL PRIVE ET TOUS LES LOCATAIRES EN REGION WALLONNE.

UNE NOUVEAUTE : LE BAIL DE COLOCATION

De plus en plus de locataires ou de jeunes ménages, décident de louer ensemble un seul logement, souvent pour des motifs financiers : le prix élevé des loyers. Se mettre à plusieurs, partager le logement et le loyer, est une solution pour un nombre grandissant de locataires.

Les relations entre chacun des ménages locataires et le propriétaire doivent être claires pour éviter les conflits. C'est l'objectif du décret wallon du 15 mars 2018 qui organise le bail de colocation.

UN SEUL CONTRAT, UN SEUL LOYER

La loi n'impose pas d'utiliser la formule du bail de colocation. On peut toujours décider de louer l'entièreté du logement ensemble en cohabitation, ou de sous-louer (avec l'accord du propriétaire).

Il faut être minimum deux (mais dans ce cas, il ne peut pas s'agir d'un couple marié ou cohabitant légal).

Un seul contrat de bail est signé entre le propriétaire et tous les colocataires.

L'habitation prise en colocation comprend au minimum une pièce d'habitation privée par colocataire, ou un local sanitaire commun à tous les colocataires.

Il n'y a qu'un seul loyer à payer au propriétaire, réparti entre les différents colocataires.

Attention : tous les colocataires sont tenus ensemble vis-à-vis du propriétaire. Ils sont tous responsables que la totalité du loyer soit payée, que toutes les charges soient payées, que tous les dégâts locatifs soient réparés (on dit qu'ils sont solidairement tenus).

LE PACTE DE COLOCATION

Les colocataires signent entre eux un pacte de colocation. Le propriétaire n'est pas concerné par ce pacte. Ce pacte doit être signé avant la signature du contrat de bail avec le propriétaire, et, pour le prouver, la date de cette signature doit être mentionnée dans le contrat de bail.

A l'arrivée de tout nouveau colocataire, un avenant au pacte de colocation est conclu, précisant les obligations du nouvel arrivant.

Le pacte précise à tout le moins les éléments suivants :

- comment la garantie locative est payée : sur un compte bloqué ouvert au nom de tous ou de certains colocataires,
- le montant total du loyer dû au propriétaire, et la part à payer par chaque colocataire. Chacun verse sa part directement au propriétaire, ou sur un compte commun géré par l'un d'eux et qui fait suivre le loyer au propriétaire,
- la répartition des charges entre colocataires : les charges privées à chacun d'eux (un abonnement TV ou Internet), les charges communes (le nettoyage, l'ascenseur, l'électricité des pièces communes, etc.),
- l'inventaire du mobilier du logement, en précisant à quel colocataire il appartient,
- comment, par qui, et au nom de qui sont signés les contrats pour l'électricité, le gaz, l'eau, Internet et TV, ainsi que le contrat d'assurance-incendie,
- la manière de résoudre les conflits entre colocataires. La loi ne dit rien de plus à ce sujet...

EN CAS DE DEPART OU DE REMPLACEMENT

Le colocataire qui souhaite partir doit notifier, 3 mois avant son départ, son renom au propriétaire, mais également à chacun des autres colocataires.

C'est logique, il faut que les autres sachent que l'un d'eux s'en va... et ne sera plus là pour participer au paiement du loyer.

Ce colocataire ne sera libéré de son obligation de participer à sa part du loyer, que pour autant que le propriétaire et les autres colocataires aient marqué leur accord sur son remplaçant. Sinon, le colocataire ne sera libéré qu'en payant à ses colocataires une indemnité égale à 3x la part qu'il payait dans le loyer.

Le remplaçant reprend le bail du colocataire parti, aux mêmes conditions et pour le reste du temps restant à courir.

Chaque arrivée ou chaque départ d'un colocataire donne lieu à la signature d'un avenant au contrat de bail pour ce qui le concerne, et à un état des lieux pour les pièces privées ou communes qu'il utilise.

Lorsque la moitié au moins des colocataires signataires du bail initial ont chacun donné leur renom, le propriétaire peut mettre fin au bail en donnant à tous les autres un renom de 6 mois.

Lorsque l'ensemble des colocataires met fin au bail, le renom envoyé au propriétaire doit être signé par chacun d'entre eux.
Prudence, prudence...

Tout cela paraît bien beau en théorie, mais la pratique risque d'être bien plus compliquée dans les relations entre colocataires, en cas de conflits, etc.

ECHOS DES CAVES

ANDENNE

**DEPUIS PLUSIEURS RENCONTRES, NOUS AVONS CHOISI DE TRAVAILLER
LE THEME DU DEVELOPPEMENT DURABLE.**

Pour le prochain rapport bisannuel qui sera publié en 2019, le Service de Lutte contre la Pauvreté a décidé d'aborder la thématique « Durabilité et pauvreté ». Avec le Collectif des associations partenaires, nous avons contribué au choix de cette thématique.

Il nous paraît important que les plus pauvres soient impliqués dans cette réflexion. Ce sont des questionnements qui nous regardent et qui nous concernent directement. Et si on parle d'« un monde durable » qui ne laisse personne de côté, le point de vue des plus pauvres doit être pris en compte. Nous construisons ensemble un point de vue collectif que nous portons, entre autre, dans ces lieux de dialogue que sont les concertations.

En cave, nous avons choisi d'entrer dans le thème par un jeu réalisé par la plateforme d'Associations 21 autour des 17 Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU, et qui engagent les pays signataires dans leurs investissements pour l'avenir du monde. L'enjeu est important, il y va de la qualité de vie des hommes, et de tous les vivants sur la terre.

Le premier de ces objectifs est la lutte contre la pauvreté. Un autre promet une lutte contre les inégalités. Par différents biais, entre autres ces deux-ci, ce programme nous concerne donc directement.

NOUS NOUS LANÇONS A LA DECOUVERTE DU JEU :

Le jeu comprend des dés et 17 plaquettes reprenant chaque objectif. Sur chaque face d'un dé (3 dés au total) est inscrit un des 17 objectifs. L'idée est de se mettre en équipe de 2 ou 3, de lancer le dé et de découvrir l'un des objectifs. Chacun explique ensuite ce qu'il en pense. Ce que cela veut dire pour lui, à partir de son quotidien.

Nous constatons combien il est difficile de parler d'un de ces objectifs sans parler des autres parce que tout est lié. Et que ce que l'ONU définit n'est pas forcément ce que nous en pensons.

Il reste que, pour certains énoncés, nous devons mobiliser l'énergie du groupe pour comprendre ce qui est défini. Et puis, il y a des questions importantes que certaines formulations proposées par l'ONU génèrent. Par exemple, concernant l'« emploi de qualité » et « croissance économique ».

Passer par le jeu, dans une démarche collective de compréhension nous a passionnés. Et, en même temps, chercher ensemble à comprendre les enjeux et les engagements a mobilisé une attention soutenue.

CE QUE NOUS AVONS DIT DANS UN PREMIER ECHANGE (PARMI D'AUTRES IDEES) :

L'OBJECTIF N°1 « PAS DE PAUVRETE » :

Ceux d'en haut ne se rendent pas compte de la misère.

On a parlé de mépris, du regard des autres, de la négation et de la suspicion...

Il y a de plus en plus de pauvreté et de richesses chez quelques-uns. On se pose la question du partage ?

Mais il faut garder une solidarité car tout est fait pour nous diviser, avec de plus en plus de conditions, de contrôles.

On a l'impression qu'ils trouvent des réponses « sparadraps »...

Après avoir découvert les 17 objectifs par le biais du jeu, nous en avons fait des petites synthèses et nous avons alors décidé de choisir un ou deux thèmes et de les travailler, de les approfondir lors de nos prochaines rencontres « cave ».



Découverte en Cave autour du jeu sur le Développement Durable.

L'OBJECTIF N°10 « INEGALITES REDUITES » :

Inégalités entre les gens.

Tout le monde a droit à une vie égale, digne.

Il y a les riches et les pauvres et l'écart s'agrandit. Les patrons qui nous oppriment et le peuple qui est de plus en plus fatigué.

Est-ce qu'on est égal et est-ce qu'on doit l'être ? (Est-ce que c'est d'égalité qu'on doit parler ou plutôt d'équité ?).

La richesse du monde, c'est parce que tout le monde est différent.

CA SE PASSE

OCTOBRE	Journée Mondiale du Refus de la Misère, à Namur		Atelier famille. AGORA		Tempo Color Place de L'Ange à Namur.		Journée Mondiale du Refus de la Misère, à Huy	
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.	
	01	02	03	04	05	06	07	
	08	09	10	11	12	13	14	
	15	16	17	18	19	20	21	
	22	23	24	25	26	27	28	
	29	30	31					

Concertation « Durabilité et pauvreté », au Service de Lutte contre la Pauvreté à Bruxelles

Une délégation se rend au conseil communal de Namur

Festival « On n'est pas tout seul », au centre culturel de Rochefort, à l'occasion de la Journée Mondiale du Refus de la Misère

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 9 et 23 octobre. A Andenne, les mardis 2, 16 et 30 octobre. A Ciney, le lundi 8 octobre. A Fontaine L'Evêque, les vendredis 5 et 19 octobre.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** le 6 et le 13 octobre.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis.

Nous sommes également tous les mercredis au quartier des Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

PETITES NOUVELLES

**ANDENNE
NAISSANCES**

Clément est venu agrandir la famille chez Michel THOMAS et Hélène, le 15 août 2018. Nous lui souhaitons la bienvenue parmi ses frères et sœurs et toutes nos félicitations aux heureux parents !

INFORMATION

Au 1er sept 2018, le RIS s'élève à :

- **Taux cohabitant : 607.01 (+ 11.88 /mois)**
- **Isolé : 910.52 (+ 17.82 / mois)**
- **Famille à charge : 1254.82 (+ 64.55 / mois)**

Que celui ou celle qui sait lire, lise et
PARTAGE ce
JOURNAL avec celui ou celle qui n'a
pas pu apprendre à **LIRE**.

**« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT**

ONT PARTICIPE À CE NUMERO
D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises. De Ciney-Marche-Jemelle : des participant(e)s aux caves. De Namur : Andrée, Cécile, les « visiteurs » du Grand Hornu, Luc, Patricia, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:
L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :
Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :
L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :
Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.mouvement-lst.org
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENT
Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Lutttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS
Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN
De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG